



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
31 janvier 2013
Français
Original: anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Onzième session

Bonn, 15-19 avril 2013

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Amélioration des procédures de communication des informations
ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports
à soumettre à la Conférence des Parties**

Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document contient une première analyse des éléments communiqués par les entités soumettant des rapports au sujet des indicateurs de résultats et d'impact dans le cadre du processus itératif demandé par la Conférence des Parties dans sa décision 13/COP.9. On y trouve également des indications sur différents aspects du processus d'établissement de rapports, notamment sur le financement (y compris les ressources financières mises à disposition par le Fonds pour l'environnement mondial pour faciliter les activités au titre de la Convention), les ressources humaines, les connaissances et la coordination à différents niveaux.

Le Comité chargé de l'examen et de la mise en œuvre de la Convention pourrait souhaiter, à sa onzième session, étudier les recommandations formulées dans le présent document dans l'optique d'orienter la Conférence des Parties, à sa onzième session, lorsqu'il s'agira notamment d'affiner les indicateurs dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–2	3
II. Perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs d'impact et des méthodes connexes	3–5	4
III. Perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs de résultats et des méthodes connexes	6–11	12
IV. Modifications à apporter à l'annexe financière type et à la fiche de suivi des projets et programmes		20
V. Modification des procédures d'établissement de rapports, y compris l'appui financier à l'établissement des rapports		21
VI. Conclusion et recommandations	12–16	30
Annexes		
I. Evaluation of difficulties experienced by reporting entities with impact indicators based on e-SMART criteria		31
II. Evaluation of difficulties experienced by reporting entities with performance indicators based on e-SMART criteria		35

I. Introduction

1. Le présent document est publié en application des dispositions énoncées dans la décision 13/COP.9 s'agissant d'affiner l'ensemble d'indicateurs de résultats et d'impact et les méthodes connexes. Le document a été établi à partir des éléments suivants:

a) Les renseignements figurant dans la section «Informations supplémentaires» des rapports soumis par les Parties et les autres entités établissant des rapports. Cette section du modèle de présentation de rapport dote les entités établissant des rapports¹ d'un instrument permettant d'informer le Comité chargé de l'examen et de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) des difficultés qu'elles rencontrent au cours du processus d'établissement de rapports et du processus itératif concernant les indicateurs de résultats;

b) Les résultats d'une enquête intitulée «Enquête sur les difficultés et les obstacles rencontrés au cours du processus de suivi et d'examen 2012-2013 par les pays parties qui n'avaient pas présenté leur rapport au secrétariat de la Convention au 30 octobre 2012»² réalisée à la demande du Bureau de la Conférence des Parties à sa réunion de novembre 2012;

c) Les éléments dont les Parties ont fait part par d'autres voies, notamment au moyen des questions posées via le service d'assistance (<http://support.unccd.int/>) et à l'adresse électronique exclusive (reporting2012@unccd.int).

2. Le CRIC, travaillant dans un cadre axé sur les résultats, pourrait souhaiter proposer aux Parties des orientations pragmatiques sur la base des informations et des recommandations figurant dans le présent document. La formulation par le CRIC, à sa onzième session, de conseils exhaustifs facilitera le suivi des recommandations ciblées proposées, pour examen, à la Conférence des Parties, à sa onzième session, qui porteront également sur le perfectionnement des indicateurs dans le contexte de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie, comme le prévoit la décision 3/COP.8.

¹ Au cours du cycle 2012 d'établissement de rapports, 71 pays parties touchés, 9 pays développés parties, 3 entités sous-régionales, le Mécanisme mondial, le secrétariat et le Fonds pour l'environnement mondial ont soumis des rapports.

² Ont pris part à l'enquête 32 pays parties touchés, 5 pays développés parties et 3 entités ayant finalisé des programmes d'action sous-régionaux ou régionaux.

II. Perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs d'impact et des méthodes connexes

3. Pour le cycle 2012-2013 d'établissement des rapports, les pays parties touchés ont été priés de fournir une évaluation e-SMART³ sur les deux indicateurs d'impact imposés («Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté» et «État du couvert terrestre»), ayant trait aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3, et les paramètres de mesure correspondants («Taux de pauvreté», «Couvert terrestre» et «Productivité des terres»). Les Parties ont été priées d'attribuer une note pour chacune des questions e-SMART, la note la plus basse – 0 – signifiant un désaccord total avec l'énoncé, et la note la plus élevée – 5 – marquant un accord sans réserve avec l'énoncé. Les résultats de l'évaluation e-SMART sont résumés pour chaque indicateur dans les tableaux 1, 2 et 3 de l'annexe I ci-après. Il convient toutefois de noter que seules quelques Parties ont soumis des commentaires portant spécifiquement sur l'utilité des indicateurs ayant trait aux objectifs stratégiques 1 à 3 et des paramètres de mesure correspondants, comme suit: 34 ont renseigné sur le «Taux de pauvreté», 28 sur le «Couvert terrestre» et 17 sur la «Productivité des terres», ce qui n'a permis d'élaborer que des recommandations de portée spécifique.

4. Les Parties ont également eu la possibilité d'évaluer quatre indicateurs d'impact ayant trait à l'objectif stratégique 4 selon les critères e-SMART, en se servant du formulaire qui figure dans la section «Informations supplémentaires» du modèle pour l'établissement des rapports. Les pays parties touchés comme les pays développés parties ont jugé le critère relatif à la spécificité de la méthode e-SMART très problématique pour les indicateurs ayant trait à l'objectif stratégique 4. Cela était particulièrement vrai pour l'indicateur SO-4-2 pour lequel le tiers des pays développés parties éprouvaient de grandes difficultés. En outre, près du tiers des pays parties touchés ont trouvé que les indicateurs qui posaient le plus de problèmes étaient SO-4-3 et SO-4-6. Quatre pays développés parties et aucun pays partie touché ayant fourni des informations supplémentaires pour un indicateur ayant trait à l'objectif stratégique 4, seules des conclusions limitées peuvent en être tirées.

5. Les entités sous-régionales ont estimé que tous les indicateurs étaient mesurables et pertinents. Deux d'entre elles ont trouvé que deux aspects des indicateurs posaient problème.

³ «e-SMART» est l'acronyme des termes anglais: «economic-Specific – Measurable – Achievable – Relevant – Time-bound» (économique-Spécifique – Mesurable – Réalisable – Pertinent – Limité dans le temps).

Objectif stratégique (SO)	Numéro de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC
SO-1	III.	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté Paramètre de mesure: taux de pauvreté	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les coûts en jeu pour la collecte des données sont élevés parce que les systèmes de suivi ne sont pas en place. • L'échelle retenue (plan national par rapport à régions touchées) est dans une large mesure considérée comme appropriée, mais les difficultés surgissent avec la collecte de données spécifiques aux régions touchées (et dans certains cas pour les zones rurales). • La méthode de collecte de données mérite d'être précisée. • La fréquence de la collecte de données varie d'un pays à l'autre, la plupart des Parties suggérant que les rapports soient établis tous les cinq ans. • L'indicateur est pertinent aux fins de la planification nationale de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS), y compris le suivi des programmes d'action nationaux. Il peut toutefois être difficile d'établir clairement un lien entre l'indicateur et la DDTS ou la mise en œuvre de la Convention. Les variations dans la valeur de l'indicateur ne peuvent être directement imputées à la DDTS et/ou à la mise en œuvre de la Convention. • Le lien entre l'indicateur et la DDTS n'est pas forcément clair pour tous les responsables de l'élaboration des politiques. • Les règles pour une application à plus grande échelle ou sur le plan transversal méritent d'être expliquées plus avant. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les pays parties touchés devraient envisager d'allouer les ressources financières voulues pour la collecte de données statistiques à l'échelle infranationale et, en particulier, tout spécialement aux régions touchées. 2. Les pays parties touchés devraient envisager d'axer leurs efforts sur l'amélioration de la couverture de données sur les régions touchées. En l'absence de ces données, les pays parties touchés devraient envisager de faire part du taux de pauvreté dans les zones rurales. 3. Les pays parties touchés devraient envisager d'exploiter les données provenant de sources nationales et/ou internationales (qui pourraient être validées par le pays lui-même), si les données sur la pauvreté dans les zones rurales ne sont pas disponibles. 4. Les pays parties touchés devraient envisager d'appliquer les techniques de modélisation appropriées pour la compilation des données sur les régions touchées, si les données correspondant à un indicateur donné ne sont disponibles qu'à l'échelle nationale. 5. Compte tenu des difficultés de compréhension du lien entre l'indicateur et la DDTS, les pays parties touchés devraient, à ce stade, envisager d'axer leurs efforts sur: a) la mise au point de séries chronologiques cohérentes pour les indicateurs; et b) l'amélioration de la couverture des données sur les régions touchées.

Objectif stratégique (SO)	Numéro de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC
SO-2	IX.	État du couvert terrestre Paramètre de mesure: couvert terrestre	<p data-bbox="795 279 1377 335">Observations provenant de l'enquête auprès des entités n'établissant pas de rapports</p> <ul data-bbox="795 359 1377 766" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="795 359 1377 558">• Au cours de l'année considérée, la plupart des données requises ne sont pas actualisées (par exemple, recensements, bases de données diverses), ce qui empêche de disposer d'informations à jour. En outre, la fréquence des opérations de collecte de données varie d'une Partie à l'autre, ce qui risque de compromettre la comparabilité des données. <li data-bbox="795 582 1377 694">• Des Parties ont trouvé la collecte de données et la récapitulation des données collectées difficiles en ce que, la plupart du temps, ces opérations requièrent des fonds supplémentaires. <li data-bbox="795 718 1377 766">• Il a également été dit que la disponibilité des données pour toutes les régions touchées posait problème. <p data-bbox="795 1061 1377 1085">Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul data-bbox="795 1109 1377 1423" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="795 1109 1377 1252">• Le coût financier de l'application de l'indicateur est très élevé: il requiert des images récentes, des vérifications au sol, un personnel spécialisé ainsi que du matériel et des logiciels adaptés; une aide internationale serait donc bienvenue. <li data-bbox="795 1268 1377 1356">• L'indicateur gagnerait en utilité à plus petite échelle ou à un niveau de ventilation plus fin, même si cela risque d'entraîner des coûts nettement plus élevés. <li data-bbox="795 1372 1377 1423">• Les méthodes appliquées par les pays pour mesurer cet indicateur ne sont pas harmonisées. 	<p data-bbox="1388 279 1991 486">6. Les partenaires du développement et les institutions financières, et en premier lieu le FEM, devraient envisager d'investir davantage dans le développement de la capacité des pays touchés à définir et délimiter les régions touchées. En fait, le degré de sensibilité de l'indicateur à la DDTS peut progresser au fur et à mesure que la capacité des pays à définir et délimiter les régions touchées augmente.</p> <p data-bbox="1388 502 1991 678">7. Les pays parties touchés devraient envisager de recourir à cet indicateur en tant que partie d'un ensemble d'indicateurs, et de comparer et rapprocher plusieurs indicateurs en vue de comprendre l'impact véritable des interventions en matière de DDTS, mais aussi des interventions liées à la Convention.</p> <p data-bbox="1388 694 1991 869">8. Le secrétariat, sous la supervision du Comité de la science et de la technologie (CST), devrait fournir des conseils plus spécifiques ayant trait à la compréhension du lien entre l'indicateur et la DDTS/mise en œuvre de la Convention, et sur les moyens de la transmettre aux responsables de l'élaboration des politiques.</p> <p data-bbox="1388 885 1991 1029">9. Le secrétariat devrait préciser davantage les lignes directrices pour l'établissement des rapports en ce qui concerne la méthode à appliquer en matière de collecte des données, de fréquence dans la soumission des rapports et d'application à plus grande échelle et sur le plan transversal.</p> <p data-bbox="1388 1061 1991 1109">Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <p data-bbox="1388 1133 1991 1220">1. Le FEM pourrait envisager de fournir des ressources supplémentaires pour faciliter les activités aux fins de l'établissement de rapports systématiques sur cet indicateur.</p> <p data-bbox="1388 1236 1991 1380">2. En élaborant un système de surveillance national couvrant les régions touchées, les pays parties touchés devraient envisager d'exploiter les informations disponibles, y compris celles provenant de sources internationales (qui pourraient être validées par les pays eux-mêmes).</p>

Objectif stratégique (SO)	Numéro de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC
			<ul style="list-style-type: none"> • Bien qu'il existe des systèmes de surveillance, la vérification au sol et les études sur le terrain sont indispensables; cela entraîne vraisemblablement des coûts et, partant, influe sur la qualité des données collectées. Certaines Parties ont estimé qu'il fallait faire appel à des compétences extérieures et former le personnel au niveau local. • La fréquence des opérations de collecte de données n'est pas toujours alignée sur les impératifs en matière de surveillance et d'établissement de rapports dictés par la Convention. Les coûts sont tels que les Parties espacent les rapports qu'elles établissent et réduisent les moyens consacrés à l'établissement des rapports. Quelques pays ont indiqué qu'ils procédaient à la collecte des données tous les cinq (ou six) ans. • L'indicateur doit être complété par des renseignements supplémentaires pour le relier à la DDTS et à la mise en œuvre de la Convention. • Des informations complémentaires sont requises pour que les responsables de l'élaboration des politiques puissent comprendre les répercussions économiques et sociales de l'évolution du couvert terrestre au fil du temps. 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Le CST devrait envisager de formuler des recommandations pour l'adoption de vastes définitions communes et/ou de critères permettant de déterminer des catégories de couvert terrestre à utiliser lors de l'établissement des rapports, ce dans le but d'améliorer la comparabilité des données. 4. Les partenaires du développement et les institutions financières, et en premier lieu le FEM, devraient envisager d'investir davantage dans les capacités des pays en développement touchés, notamment dans la formation aux niveaux régional/sous-régional pour l'harmonisation progressive des définitions et des méthodes applicables dans la mesure de cet indicateur. 5. Les pays parties touchés devraient envisager d'utiliser cet indicateur dans le cadre d'un ensemble d'indicateurs, et de comparer plusieurs indicateurs et procéder à des recoupements en vue de comprendre l'impact réel de la DDTS et des interventions ayant trait à la Convention. 6. Le secrétariat devrait préciser les lignes directrices pour l'établissement des rapports en ce qui concerne les moyens d'exposer aux responsables de l'élaboration des politiques les répercussions économiques et sociales de l'évolution du couvert terrestre au fil du temps.
			<p>Observations provenant de l'enquête auprès des entités n'établissant pas de rapports</p>	
			<ul style="list-style-type: none"> • Dans certains pays, aucune méthode n'est en place à l'échelle nationale. • Problèmes de collecte des données. La fréquence à laquelle il est procédé à la collecte des données pourrait ne pas être conforme aux impératifs prescrits par la Convention en matière d'élaboration de rapports dans tous les pays. 	

<i>Objectif stratégique (SO)</i>	<i>Numéro de l'indicateur</i>	<i>Désignation de l'indicateur</i>	<i>Observations</i>	<i>Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC</i>
SO-2	IX.	État du couvert terrestre Paramètre de mesure: productivité des terres	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les coûts de production de l'indicateur se limitent à l'acquisition des données récentes et des compétences techniques requises. • Les définitions de l'indicateur et de ses éléments constitutifs manquent de clarté pour certaines parties prenantes. • La méthode de mesure de cet indicateur est complexe. • La collecte des données n'est pas simple et s'avère parfois onéreuse. • L'indicateur est utile aux processus de planification nationale en matière de DDTS, y compris pour la surveillance des plans d'action nationaux (PAN). Toutefois, il convient d'être prudent dans l'interprétation des résultats sachant que des facteurs autres que la DDTS ou la mise en œuvre de la Convention peuvent influencer sur cet indicateur. • L'indicateur peut être compris aisément par les responsables de l'élaboration des politiques pour autant que les données soient bien interprétées. • Les règles pour l'application à plus grande échelle ou sur le plan transversal méritent d'être précisées. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des entités n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Parties ont éprouvé des difficultés à déterminer l'augmentation de la productivité primaire brute dans les régions touchées pour lesquelles on manquait de données de référence. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le secrétariat devrait adapter la méthode pour tenir compte de la capacité des pays, et il devrait prodiguer des conseils sur les règles pour l'application à plus grande échelle ou sur le plan transversal. 2. Les partenaires du développement et les institutions financières, et en premier lieu le FEM, devraient envisager d'investir davantage dans les capacités des pays en développement touchés, notamment dans la formation sur la méthode à appliquer pour la mesure de cet indicateur ainsi que pour l'harmonisation progressive des définitions et des méthodes employées par les pays. 3. Les pays parties touchés devraient envisager d'utiliser cet indicateur dans le cadre d'un ensemble d'indicateurs, et de comparer plusieurs indicateurs et procéder à des recoupements en vue de comprendre l'impact réel de la DDTS et des interventions ayant trait à la Convention.

Objectif stratégique (SO)	Numéro de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC
SO-4	SO-4-2	Part de l'aide publique au développement (APD) bilatérale alimentant les activités en rapport avec la Convention	<ul style="list-style-type: none"> • Dans certains pays, aucune méthode nationale n'est en place. • Difficultés dans la collecte des données. La fréquence des opérations de collecte de données risque de ne pas être conforme aux prescriptions de la Convention en matière d'établissement de rapports, dispositions qui s'appliquent à tous les pays. <p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'indicateur a semblé peu clair en ce qu'il renvoie à l'aide bilatérale seulement, alors que la part de l'aide au développement trilatérale et multilatérale devrait également être prise en compte (selon les informations communiquées via le centre d'assistance). • Les montants en valeur nominale devant être notifiés en dollars des États-Unis, les Parties n'étaient pas sûres du taux de change à utiliser et préféraient utiliser la devise nationale comme elles le faisaient pour l'annexe financière type à partir de laquelle étaient extraites les données. • Section A – mieux définir le degré de pertinence des projets ou programmes devant être considérés comme contribuant aux objectifs liés à la Convention. Tous les projets figurant dans l'annexe financière type doivent-ils être pris en compte? <p>Observations provenant de l'enquête auprès des entités n'établissant pas de rapports</p> <p>Aucune observation particulière formulée.</p>	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le secrétariat et le Mécanisme mondial devraient clarifier le sens de cet indicateur, à savoir préciser s'il faut prendre en compte uniquement l'aide publique au développement (APD) bilatérale ou s'il faut également prendre en compte l'APD multilatérale. 2. Le taux de change utilisé pour convertir toutes les devises en dollars des États-Unis afin d'effectuer les calculs pour l'analyse des données est celui qui avait cours le premier jour du cycle d'établissement des rapports. Le secrétariat et le Mécanisme mondial devraient donner cette indication aux Parties, afin que les entités qui établissent des rapports puissent procéder à la conversion, au lieu d'utiliser leur devise nationale comme elles le font dans l'annexe financière type. 3. Les Parties devraient envisager d'inclure tous les projets figurant dans l'annexe financière type, pour autant qu'ils soient vraiment pertinents (projets/programmes dont le coefficient selon les marqueurs de Rio est supérieur à 1).

<i>Objectif stratégique (SO)</i>	<i>Numéro de l'indicateur</i>	<i>Désignation de l'indicateur</i>	<i>Observations</i>	<i>Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC</i>
	SO-4-3	Variation en pourcentage des engagements financiers des pays pour la mise en œuvre de la Convention	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir annexe 1 ci-après pour l'évaluation e-SMART. Aucune observation particulière formulée. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des entités n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Parties estiment que l'information sur l'utilisation des budgets des pays (nationaux) n'est pas facile d'accès. • Compte tenu de la grande diversité des fonds disponibles à tous les niveaux, il n'est pas facile de déterminer ceux qui sont pertinents. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le secrétariat et le Mécanisme mondial devraient perfectionner l'indicateur de façon à le mettre davantage en conformité avec les critères e-SMART, en le rendant en particulier plus précis. Le secrétariat et le Mécanisme mondial devraient également clarifier la méthode requise pour mesurer l'évolution du pourcentage des changements financiers des pays pour la mise en œuvre de la Convention ainsi que la pertinence des fonds dont il doit être rendu compte. 2. Les Parties devraient envisager de rendre compte des projets ou programmes financés et cofinancés à partir des fonds publics du pays, y compris les engagements financiers figurant à l'annexe financière type qui ont recours à ces fonds. Les données devraient être communiquées pour chaque année du cycle d'établissement de rapports: la mesure des variations relatives (pourcentage) se fait au moyen de la progression entre la première et la seconde année du cycle; le total pour chaque cycle serait alors utilisé comme valeur de référence pour la période suivante.
	SO-4-6	Nombre et type de cadres juridiques et réglementaires, d'incitations économiques ou d'autres mécanismes assurant ou facilitant l'apport de fonds pour la mise en œuvre de la Convention, à tous les niveaux	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir l'annexe I ci-après pour l'évaluation e-SMART. Aucune observation particulière formulée. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des entités n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir l'évaluation des difficultés rencontrées par les pays parties en fonction des critères e-SMART figurant à l'annexe I ci-après. Aucune observation particulière formulée. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le secrétariat devrait peaufiner l'indicateur de façon à l'aligner sur les critères e-SMART et, en particulier, le rendre plus spécifique afin de rendre la collecte de données possible.

<i>Objectif stratégique (SO)</i>	<i>Numéro de l'indicateur</i>	<i>Désignation de l'indicateur</i>	<i>Observations</i>	<i>Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC</i>
	SO-4-7	Répartition claire des responsabilités institutionnelles pour la mise en œuvre de la Convention, à tous les échelons	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à procéder à une évaluation qualitative. • Les données utiles sont disponibles auprès du secrétariat à l'échelon international uniquement. Elles ne sont pas disponibles aux autres échelons où le secrétariat n'intervient pas. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des entités n'établissant pas de rapports</p> <p>Aucune observation particulière formulée.</p>	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le secrétariat devrait établir les critères applicables d'un pays à l'autre afin de garantir que tous comprennent de la même façon l'évaluation qualitative. 2. Les Parties devraient envisager d'inscrire ici tout accord/établissement/mécanisme qu'elles mettent à contribution et qui facilite la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Convention, depuis l'échelon international (secrétariat et institutions multilatérales) jusqu'à l'échelon local (y compris les municipalités et les organisations non gouvernementales). Le secrétariat et le Mécanisme mondial devraient préciser que seule une liste des arrangements est requise, et non pas une appréciation des arrangements. 3. Le secrétariat devrait rendre compte des données à l'échelon international seulement.

III. Perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs de résultats et des méthodes connexes

6. Conformément aux dispositions pertinentes sur le processus itératif, une évaluation des critères e-SMART utilisés lors de l'élaboration des indicateurs de résultats a été menée au cours du cycle d'établissement de rapports et d'examen de 2012-2013. Les contributions reçues des entités sous-régionales qui avaient pour la première fois dit avoir eu recours à la plate-forme de notification en ligne du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (système PRAIS) ont également été prises en compte.

7. Les méthodes pour l'établissement des rapports variant d'une entité à l'autre, et certains indicateurs étant réservés exclusivement à certaines de ces entités, l'analyse est présentée sous une forme décomposée par entité établissant des rapports.

8. Les pays parties touchés renseignent sur 14 indicateurs de résultats. Comme lors du cycle d'établissement de rapports de 2010, les pays parties touchés ont connu des difficultés quant à la mesurabilité des indicateurs de résultats, l'aspect le moins épineux étant leur pertinence et les critères assortis de délais. Si, lors du cycle 2010-2011, la moitié des pays parties touchés avaient fait part de problèmes concernant un indicateur (mesurabilité de CONS-O-1), le nombre de Parties rencontrant des difficultés à renseigner sur les indicateurs de résultats en 2012-2013 a diminué de façon spectaculaire mais il est cohérent (atteignant 35 % des pays qui soumettent des rapports).

9. Toutefois, malgré les progrès enregistrés, il demeure difficile de rendre compte des indicateurs de résultats CONS-O-1, CONS-O-4 et CONS-O-3. Aucun problème particulier n'a été signalé concernant les indicateurs CONS-O-5, CONS-O-9 et CONS-O-16.

10. Les pays développés parties devaient rendre compte de 10 indicateurs de résultats et ont souvent rencontré des problèmes en matière de mesurabilité. Comme les pays parties touchés, les pays développés parties ayant soumis des rapports ont estimé que les indicateurs qui posaient le plus de problèmes étaient CONS-O-1 et CONS-O-4, essentiellement pour des raisons ayant trait à leur mesurabilité. Il ressort des rapports soumis par les pays développés parties que l'indicateur CONS-O-14 répond entièrement aux critères e-SMART.

11. Pour leur part, les entités sous-régionales devaient rendre compte de 13 indicateurs de résultats. Elles ont trouvé tous les indicateurs explicites, et ont jugé que CONS-O-11 et CONS-O-13 répondaient pleinement aux critères e-SMART. Deux des entités sous-régionales ayant soumis un rapport ont trouvé que certains aspects des autres indicateurs de résultats posaient problème.

Résultat	Numéro de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC
		Observations générales	<ul style="list-style-type: none"> • Une réduction des nombres d'indicateurs de résultats serait souhaitable – moins coûteuse et plus aisément compréhensible par le public et les responsables de la prise de décisions. • Certaines Parties ont trouvé le cycle d'établissement de rapports 2012-2013 plus facile, la méthodologie et les outils à disposition ayant été mis à l'épreuve au cours du cycle précédent. • La Division de statistique de la FAO a indiqué que la qualité de l'information n'était pas toujours optimale. Des observations portant spécifiquement sur la qualité des données figurent dans les documents relatifs à l'étude préliminaire sur les objectifs opérationnels, et un cadre relatif à la qualité d'ensemble des données est proposé dans le document ICCD/CRIC(11)/MISC.1⁴. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Groupe de travail intersessions sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie devrait envisager de réduire le nombre d'indicateurs de résultats de façon à ce que le processus d'établissement de rapports gagne en efficacité sans perdre de son utilité. 2. Le secrétariat devrait instituer un cadre officiel pour la qualité des données afin de garantir un niveau élevé de qualité des données à la source de l'information, y compris des normes et des classifications internationales et des méthodes communes en matière de compilation des données requises, ainsi que tout au long du processus d'élaboration et d'analyse de l'information, y compris des contrôles de validation. 3. Le secrétariat devrait s'efforcer d'harmoniser ses outils de planification axés sur les résultats par rapport aux indicateurs de résultats spécifiques adoptés à titre provisoire par la Conférence des Parties, partout où cela est nécessaire et en tant que de besoin.
1.1	CONS-O-1	Nombre et importance des activités d'information organisées sur le thème de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS), et synergies entre la DDTS, les changements climatiques et la biodiversité; public touché par les médias traitant de la DDTS et des synergies avec la DDTS	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à évaluer la proportion de la population nationale qui est au fait de la DDTS – les estimations subjectives ne sont pas crédibles. • La capacité de l'organisme national de coordination à rassembler les informations sur le nombre de manifestations et d'informations ayant trait aux produits médiatiques sur les questions de DDTS est limitée. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Groupe de travail intersessions devrait envisager de réviser cet indicateur dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie afin de garantir la collecte de données fiables et d'éviter que les indicateurs ne reposent sur de simples perceptions.

⁴ Le document exploite les contributions de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui a secondé le secrétariat dans l'évaluation de la qualité des informations soumises au cours du cycle d'établissement de rapports et a prodigué des conseils au sujet du processus itératif.

Résultat	Numéro de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC
			<p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • La collecte d'informations requiert des moyens financiers supplémentaires qui ne sont pas disponibles ou qui ne sont pas fournis. • La plupart des informations disponibles ne sont pas spécifiques à la Convention. • Difficulté à mesurer l'impact des manifestations organisées en vue d'informer. 	
1.3	CONS-O-3	Nombre d'organisations de la société civile (OSC) et d'institutions scientifiques et technologiques participant aux processus liés à la Convention	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir l'annexe II ci-après pour l'évaluation e-SMART. Aucune autre observation particulière n'a été formulée. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir l'évaluation des difficultés rencontrées par les entités qui soumettent des rapports sur la base des critères e-SMART à l'annexe II ci-après. Aucune observation particulière formulée. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le secrétariat devrait affiner l'indicateur de façon à ce qu'il soit mieux aligné sur les critères e-SMART, en particulier pour ce qui est de la mesurabilité et de la faisabilité.
	CONS-O-4	Nombre et type d'initiatives liées à la DDTS dans le domaine de l'éducation	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtenir des données exhaustives sur les initiatives menées par toutes les OSC et institutions scientifiques et technologiques susceptibles de présenter un intérêt nécessiterait une étude. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le recensement des initiatives pertinentes a été qualifié de difficile à réaliser. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le CRIC devrait envisager d'accorder plus de temps pour l'opération d'établissement de rapports, afin que les Parties puissent fournir des informations complètes sur cet indicateur. 2. Les Parties devraient envisager de déterminer un ensemble de base d'organisations de la société civile (OSC) et d'institutions technologiques et scientifiques, et de continuer de suivre leurs activités tout au long de l'exercice biennal. 3. Le secrétariat devrait fournir dans le manuel sur l'établissement des rapports quelques exemples de types d'initiatives qui devraient être inclus dans les rapports.

Résultat	Numéro de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC
2.1 2.2 2.3	CONS-O-5	Nombre de pays parties touchés et d'entités sous-régionales et régionales qui auront finalisé l'élaboration/la révision de leurs PAN/PASR/PAR alignés sur la Stratégie, compte tenu des informations biophysiques et socioéconomiques, des plans et politiques nationaux et de l'incorporation de ces plans dans les cadres d'investissement	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir l'annexe II ci-après pour l'évaluation e-SMART. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Parties qui ont pris des mesures en matière d'élaboration ou de révision de plans d'action nationaux se heurtent à des problèmes de coordination interinstitutions. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les Parties devraient envisager de renforcer les mécanismes de coordination au plan national, en particulier l'Organe national de coordination. 2. Le FEM devrait envisager de simplifier la procédure de demande d'autorisation pour la conduite d'activités afin de garantir le versement en temps utile des fonds aux pays parties touchés qui peuvent y prétendre.
2.4	CONS-O-6	Nombre d'accords de partenariat conclus dans le cadre de la Convention entre les pays développés parties/l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales et les pays parties touchés	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir l'annexe II ci-après pour l'évaluation e-SMART. Aucune autre observation particulière n'a été formulée. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir l'évaluation des difficultés rencontrées par les pays parties sur la base des critères e-SMART à l'annexe II ci-après. Aucune observation particulière formulée. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le secrétariat devrait perfectionner l'indicateur de façon à l'aligner davantage sur les critères e-SMART.
2.5	CONS-O-7	Nombre d'initiatives de nature à favoriser les synergies dans la planification et/ou la programmation dans le cadre des trois Conventions de Rio, ou nombre de mécanismes de mise en œuvre commune à tous les niveaux	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'indicateur devrait prendre en compte les mesures prises par les pays développés parties au plan national en vue de renforcer les synergies entre les initiatives de coopération internationales pour les trois Conventions de Rio. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir l'évaluation des difficultés rencontrées par les pays parties sur la base des critères e-SMART à l'annexe II ci-après. Aucune observation particulière formulée. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le secrétariat devrait préciser les directives qu'il donne pour l'élaboration des rapports en ce qui concerne la définition des initiatives de nature à favoriser les synergies dans la planification ou la programmation dans le cadre des trois Conventions de Rio, ou des mécanismes de mise en œuvre commune.

Résultat	Numéro de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC
3.1 3.2	CONS-O-8	Nombre de pays parties touchés et d'entités sous-régionales ou régionales ayant mis en place et appuyé un système national/sous-régional/régional de suivi de la DDTS	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> Voir l'annexe II ci-après pour l'évaluation e-SMART. Aucune autre observation particulière n'a été formulée. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans certaines Parties, les institutions scientifiques n'ont pas encore établi la base pour la collecte du vaste éventail d'informations requises. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <p>1. Les partenaires du développement et les institutions financières, et en premier lieu le FEM, devraient envisager de fournir l'appui financier requis pour développer les capacités des entités soumettant des rapports en matière de collecte et de traitement des données.</p>
	CONS-O-9	Nombre de pays parties touchés et d'entités sous-régionales ou régionales communiquant des informations au titre de la Convention sur la base d'indicateurs convenus, conformément aux directives révisées concernant l'établissement des rapports (attendu seulement en 2012 et en 2016)	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> Voir l'annexe II ci-après pour l'évaluation e-SMART. Aucune autre observation particulière n'a été formulée. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> Voir l'évaluation des difficultés rencontrées par les pays parties sur la base des critères e-SMART à l'annexe II ci-après. Aucune observation particulière formulée. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <p>(Voir les recommandations énoncées pour les différents éléments du processus d'établissement de rapports, qui figurent au chapitre V du présent document.)</p>
3.3 3.4	CONS-O-10	Nombre des PMA/PASR/PAR révisés attestant que les facteurs déterminants de la DDTS et de leurs interactions sont connus ainsi que les interactions entre la DDTS, d'une part, et les changements climatiques et la biodiversité, de l'autre	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> Voir l'annexe II ci-après pour l'évaluation e-SMART et les autres observations formulées par les Parties au chapitre VI. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> Voir l'évaluation des difficultés rencontrées par les pays parties sur la base des critères e-SMART à l'annexe II ci-après, et les autres observations formulées par les Parties au chapitre VI. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <p>(Voir les recommandations ayant trait à la mise en œuvre du PAN au chapitre V du présent document.)</p>

Résultat	Numéro de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC
3.5	CONS-O-11	Type, nombre et utilisateurs de systèmes de partage des connaissances pertinents pour la DDTS aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national décrits sur le site Web de la Convention	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> Hormis l'évaluation e-SMART, aucune observation particulière n'a été formulée. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> En raison du manque de définition claire des indicateurs au niveau national, certaines Parties ont rencontré des difficultés à obtenir l'information sur les systèmes de surveillance mis en place au sein des institutions sectorielles nationales. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> Le secrétariat devrait perfectionner l'indicateur de façon à le mettre en conformité avec les critères e-SMART.
3.6	CONS-O-12	Nombre de réseaux et d'institutions scientifiques et technologiques et de scientifiques participant à des recherches en vertu d'un mandat de la Conférence des Parties	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> Les sources de données pour cet indicateur n'incluent jusqu'ici que les accords et mémorandums d'accord. L'évolution de cet indicateur dépend grandement de la tenue ou pas d'une conférence scientifique au cours de l'exercice biennal considéré. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> Le Groupe de travail intersessions devrait étudier si l'information fournie par le secrétariat sur l'indicateur CONS-O-12 est utile pour l'évaluation globale de la mise en œuvre.
4.1 4.2	CONS-O-13	Nombre de pays et d'entités sous-régionales et régionales (entités communiquant des informations) ayant entrepris de renforcer leurs capacités de lutte contre la DDTS sur la base d'une auto-évaluation de la capacité nationale ou d'autres méthodes ou instruments	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> Incohérences dans la terminologie employée dans le modèle s'agissant des initiatives en rapport avec la DDTS et propres à la DDTS. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> Certaines Parties apprécieraient d'avoir la possibilité d'évaluer les besoins en capacités institutionnelles. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> Le secrétariat devrait préciser la terminologie dans les modèles et les directives relatives à l'établissement des rapports. Le secrétariat du FEM devrait mieux faire connaître son programme de renforcement des capacités auprès des centres de liaison relevant de la Convention.

Résultat	Numéro de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC
5.1	CONS-O-14	Nombre de pays parties touchés et d'entités sous-régionales ou régionales dont les cadres d'investissement mis en place dans le contexte des stratégies de financement intégré (SFI) conçues par le Mécanisme mondial ou dans le contexte d'autres stratégies de financement intégrées sont conçus de manière à avoir un effet de levier sur les ressources nationales, bilatérales et multilatérales destinées à combattre la désertification et la dégradation des terres	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune. • Voir l'annexe II ci-après pour l'évaluation e-SMART. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir l'évaluation des difficultés rencontrées par les pays parties sur la base des critères e-SMART à l'annexe II ci-après. Tous les pays développés parties ont trouvé que cet indicateur était pleinement conforme aux critères e-SMART. • En dehors de l'évaluation e-SMART, aucune observation particulière n'a été formulée. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p>
5.2	CONS-O-15	Montant des ressources financières fournies par les pays développés pour la lutte contre la DDTS	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précisions requises sur la façon de compter la part des contributions multilatérales consacrées à la DDTS. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <p>Aucune autre observation formulée.</p>	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le secrétariat et le Mécanisme mondial devraient préciser les engagements financiers qui doivent être pris en compte pour cet indicateur, y compris la méthode à appliquer pour déterminer leur part à l'égard des activités en rapport avec la DDTS. 2. Le secrétariat et le Mécanisme mondial devraient inclure dans le modèle et les directives relatives à l'établissement des rapports des dispositions prévoyant la prise en compte de tous les montants engagés par le pays pour toutes les activités au titre de la section de l'annexe financière type. Le cas échéant, les pays développés parties pourraient compléter cette information en précisant s'ils ont engagé des montants en faveur des parties touchées, via les organisations multilatérales.

Résultat	Numéro de l'indicateur	Désignation de l'indicateur	Observations	Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC
	CONS-O-16	Caractère suffisant, fourniture en temps voulu et prévisibilité des ressources financières mises à disposition par les pays développés parties pour la lutte contre la DDTS	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> Voir l'annexe II ci-après pour l'évaluation e-SMART. Aucune autre observation particulière n'a été formulée. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> Voir l'évaluation des difficultés rencontrées par les pays parties sur la base des critères e-SMART ci-dessus. Aucune observation particulière formulée. 	Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session
5.3	CONS-O-17	Nombre de projets relatifs à la DDTS soumis avec succès pour financement aux institutions financières internationales, aux mécanismes et aux fonds internationaux de financement, y compris le FEM	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <p>Aucune observation particulière n'a été formulée.</p> <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> Manque d'information au niveau des institutions internationales. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> Les organismes nationaux de coordination devraient envisager de renforcer la coordination avec les centres de liaison du FEM et les ministères compétents afin de garantir la continuité et la cohérence des opérations de collecte de données. Le secrétariat et le Mécanisme mondial, y compris par l'intermédiaire de l'unité de coordination régionale (UCR), devraient regrouper les informations utiles et contrôler le décaissement des fonds accordés par le FEM en concertation avec le secrétariat et le FEM ainsi qu'avec ses agents d'exécution.
5.4	CONS-O-18	Montant des ressources financières et types de mesures incitatives ayant facilité l'accès des pays parties touchés à la technologie	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <ul style="list-style-type: none"> Voir l'annexe II ci-après pour l'évaluation e-SMART. Aucune autre observation particulière n'a été formulée. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> Voir l'évaluation des difficultés rencontrées par les pays parties sur la base des critères e-SMART à l'annexe II ci-après. Aucune observation particulière formulée. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> Le secrétariat et le Mécanisme mondial devraient perfectionner cet indicateur de façon à le mettre davantage en conformité avec les critères e-SMART et, en particulier, faire en sorte que tous aient la même perception des moyens de mesurer l'indicateur.

IV. Modifications à apporter à l'annexe financière type et à la fiche de suivi des projets et programmes

Observations

Observations figurant dans les rapports soumis

- Les Parties ont indiqué que la quantité d'informations à communiquer dans l'annexe financière type comme dans la fiche de suivi des projets et programmes était trop importante, et ont recommandé de simplifier et de fusionner en un seul formulaire ces deux documents afin de réduire le risque d'erreurs et de réponse incomplète dans les fiches, et de garantir une plus grande fiabilité et comparabilité des données.
- Certains pays développés parties ont estimé qu'il était difficile de rendre compte du montant total sachant que la partie ayant trait aux activités au titre de la Convention se prêtait à une appréciation subjective.
- La notification se faisant a posteriori, il n'est pas possible de rendre compte de l'état réel d'un projet au stade de la réponse aux formulaires de notification. Ce dont il est rendu compte ne peut donc être valable qu'au moment où le projet a été enregistré dans la base de données d'origine, par exemple en 2010 ou 2011. L'état d'avancement réel de chaque projet ne permettrait que de préciser si les dates d'achèvement étaient disponibles pour tous les projets.
- Compte tenu du nombre limité d'informations disponibles sur les projets ou programmes, il est difficile d'attribuer un code d'activité pertinent et un marqueur de Rio.

Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports

Les informations requises ne sont pas connues.

Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC

Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session

1. Le Mécanisme mondial devrait simplifier les directives relatives à l'établissement des rapports pour l'annexe financière type et la fiche de suivi des projets et programmes, par exemple en éliminant les parties qui, actuellement, sont à caractère facultatif.
2. Le Mécanisme mondial devrait renseigner sur la méthode à suivre pour déterminer au mieux la part des activités en rapport avec la DDTS au sein des projets et programmes dont il est fait état.
3. Le Mécanisme mondial devrait préciser ce que l'on entend par état d'avancement des programmes ou projets dans la fiche de suivi.
4. Le Mécanisme mondial devrait envisager d'aligner davantage les modèles de l'annexe financière type et de la fiche de suivi des projets et programmes sur le système de présentation des rapports des donateurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), outre les éléments qui sont déjà alignés sur le système de notification des pays créanciers de l'OCDE (marqueurs de Rio, codes d'activité pertinents et codes-objet – secteurs d'intervention). Le CRIC pourrait envisager de mettre en place, à titre provisoire, une équipe spéciale chargée de revoir les modèles d'annexe financière type et de fiche de suivi des projets et programmes, selon que de besoin.

V. Modification des procédures d'établissement de rapports, y compris l'appui financier à l'établissement des rapports

<i>Composante du processus d'établissement des rapports</i>	<i>Observations</i>	<i>Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC</i>
<p>Financement</p> <p>Environ 3,5 millions de dollars des États-Unis investis dans le processus de présentation de rapports</p>	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <p><i>D'une manière générale</i></p> <p>44 % des pays parties touchés et pouvant prétendre à un financement pouvaient compter sur des ressources financières suffisantes contre 46 % qui ne le pouvaient pas (10 % n'ayant pas répondu sur ce point). Les pays développés parties n'ont pas fait part d'une insuffisance des ressources financières.</p> <p>Toutes les entités sous-régionales ayant soumis des rapports ont déclaré disposer de ressources financières suffisantes, dont une grande partie provenait de sources extérieures.</p> <p>Observations spécifiques communiquées dans les rapports:</p> <ul style="list-style-type: none"> Certaines Parties ont souligné la nécessité de promouvoir les synergies entre les Conventions de Rio et la coopération Sud-Sud en faveur d'une plus grande mobilisation des ressources, et elles ont pris acte de la participation croissante du secteur privé et des organisations non gouvernementales dans le financement des activités en rapport avec la Convention. <p>Financement par le FEM des activités habilitantes</p> <p>Pour la première fois, des pays parties touchés pouvant prétendre à un financement ont pu disposer d'un montant pouvant atteindre 150 000 dollars des États-Unis grâce au financement du FEM en faveur des activités habilitantes, y compris l'établissement de rapports au titre de la Convention. Sur les 40 pays ayant établi des rapports et qui avaient prétendu à un financement par le FEM:</p> <ul style="list-style-type: none"> 57 % ont demandé à y accéder via un organisme chargé de l'exécution du FEM (1 386 455 dollars versés); 23 % ont demandé à y accéder via le projet-cadre (270 000 dollars versés); et 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> Le FEM et ses agents d'exécution devraient envisager de simplifier leurs procédures et d'améliorer l'efficacité et l'efficience du processus par lequel les Parties pouvant prétendre à un financement reçoivent les fonds versés en faveur des activités habilitantes au titre de la Convention, afin de garantir le versement en temps voulu desdits fonds et, ainsi, permettre aux pays de s'acquitter de leurs obligations en matière d'établissement de rapports. Les Parties devraient envisager de renforcer la coopération entre le centre national de liaison et les points focaux des opérations du FEM, en les autorisant eux aussi à approuver les fonds tout comme les autres responsables de la gestion des fonds disponibles pour la mise en œuvre de la Convention à l'échelon national. Le FEM devrait envisager de faire davantage participer les centres nationaux de liaison de la Convention aux ateliers organisés par groupe de pays bénéficiaires et autres mécanismes en place pour accroître la capacité des pays à accéder au financement par le FEM.

- 20 % ont demandé à y accéder directement par le canal du secrétariat du FEM (200 000 dollars versés).

Sur la base des renseignements communiqués par les Parties ayant soumis un rapport au cours de l'exercice considéré, le FEM a mis à disposition 52 000 dollars en moyenne par pays⁵. Au total, 30 % des pays parties touchés n'ont pas reçu les ressources qu'ils avaient demandées. Dans la procédure de demande et d'accès au financement du FEM, 34 Parties ont rencontré des difficultés.

- Les Parties se sont trouvées aux prises avec la procédure de demande, qu'ils ont trouvée interminable, ce qui a retardé la soumission des rapports. Les Parties comptaient bien, toutefois, réviser et parachever les rapports déjà soumis, une fois les fonds débloqués.
- Le personnel familiarisé avec les règles du FEM vient à manquer.

Investissements provenant du budget national

En moyenne, les pays parties touchés ont prélevé 28 192 dollars des États-Unis sur leur budget national (soit 55 % de plus qu'en 2010) et les pays développés parties 25 331 dollars⁶ (soit 42 % de moins qu'en 2010).

Les Parties jugent nécessaire l'affectation initiale d'un montant minimum de fonds pour pouvoir engager le processus d'établissement de rapports avant que le financement extérieur ne soit engagé.

⁵ Sachant que les pays parties touchés ne peuvent prétendre qu'à un montant maximum de 150 000 dollars des États-Unis pour les activités habilitantes au titre de la Convention, les montants compris entre 500 000 et 9 millions de dollars dont quatre Parties ont fait état ont été considérés comme disproportionnés et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul.

⁶ Deux montants (l'un correspondant aux pays parties touchés et l'autre aux pays développés parties) ont été considérés comme disproportionnés et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul.

Entités sous-régionales

L'entité sous-régionale qui a soumis son rapport dans les délais a bénéficié d'une contribution financière de 15 000 dollars des États-Unis de la part du secrétariat.

Secrétariat/Mécanisme mondial

Le Mécanisme mondial a fourni une aide financière de 150 000 dollars des États-Unis aux pays parties touchés pour les aider à s'acquitter de leurs obligations en matière d'établissement de rapports au titre de la Convention. Le secrétariat a aidé les Parties et les entités chargées de la mise en œuvre des programmes d'action régionaux ou sous-régionaux à hauteur de 400 000 dollars et 187 500 dollars, respectivement.

Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports

- Les Parties ne savaient pas vraiment quelle option de financement du FEM en faveur des activités habilitantes demander, pas plus qu'elles ne comprenaient clairement les différences qu'il y avait dans les procédures et les calendriers.
- La procédure était trop longue, et les Parties rencontraient des difficultés dans les trois cas de figure.

Ressources humaines

Nombre total de personnes ayant participé à l'élaboration des rapports: 2 810 (4 873 jours-personne)

Observations figurant dans les rapports soumis

Au total, 2 810 personnes ont participé à l'élaboration des rapports. En moyenne, 47 personnes ont été recensées dans les pays parties touchés (chiffre sensiblement le même qu'en 2010) et 12 dans les pays développés parties (2,4 fois moins qu'en 2010).

En moyenne, 82 jours-personne (nombre sensiblement inchangé par rapport au processus d'établissement de rapports de 2010) et 55 jours-personne (près de la moitié par rapport à 2010) ont été consacrés au processus d'élaboration des rapports dans les pays parties touchés et les pays développés parties, respectivement.

Trois entités sous-régionales ayant soumis leurs rapports ont mobilisé 5 personnes et consacré 70 jours-personne au total au processus d'élaboration des rapports, ce qui représente 23 jours-personne par entité.

Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session

1. Le secrétariat devrait préciser plus avant dans les modèles comme dans les directives relatives à l'établissement des rapports la méthode à suivre pour compiler les informations requises pour les ressources humaines mobilisées aux fins de l'établissement des rapports.
2. Le secrétariat devrait multiplier les contrôles de validation intégrés du portail du système PRAIS.
3. Les partenaires du développement et les institutions financières, et en premier lieu le FEM, devraient envisager de fournir une assistance sur le plan financier aux pays en développement pour la collecte des données.

Le Mécanisme mondial a mobilisé 15 personnes et consacré 7 jours-personne au processus d'élaboration des rapports tandis qu'au secrétariat ce sont 21 personnes qui ont travaillé au rapport sur un nombre total de 103 jours-personne.

Le FEM a mobilisé 5 personnes et consacré 25 jours-personne à l'établissement des rapports.

- Les Parties ont jugé nécessaire de confier l'établissement des rapports à du personnel qualifié. Le personnel étant appelé à se renouveler, de nouvelles formations devraient être offertes en tant que de besoin.

Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports

- Le processus d'établissement de rapports exigeant des connaissances accumulées au fil du temps et des compétences en matière de notification par voie électronique, tout changement de centre de liaison national en cours d'année empêchait les pays de respecter leurs obligations en matière de notification.
- L'élaboration des rapports était un processus de coordination complexe qui exigeait davantage de ressources humaines.
- Les données n'étaient pas organisées et, dans certains cas, n'étaient même pas numérisées, ce qui requérait des efforts supplémentaires en matière de compilation des données.
- Le temps idéal requis pour l'élaboration du rapport variait de six et douze mois.
- La capacité des unités de coordination régionale devrait être renforcée: un expert local en questions d'établissement de rapports devrait coordonner l'assistance avec les centres de référence.

Accès aux connaissances

Observations figurant dans les rapports soumis

Les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à l'établissement des rapports ont été suffisantes pour 63 % des pays. Si seul un pays développé partie n'a pu disposer des connaissances scientifiques et techniques voulues, ce sont 27 % des pays parties touchés qui ont été dans ce cas.

4. Le secrétariat et le Mécanisme mondial devraient mettre en place une procédure permettant de procéder à des vérifications par recoupements entre les données avec les points focaux avant la soumission du rapport.

5. Le CRIC, tenant compte du calendrier de ses réunions intersessions, devrait envisager d'accorder aux Parties le temps voulu pour procéder de façon systématique à la collecte des données, au contrôle qualité et à la validation des rapports.

Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session

1. Les Parties devraient envisager de mettre en place des systèmes nationaux de surveillance de l'environnement, de les perfectionner et de s'en servir aux fins de l'établissement de rapports au titre de la Convention.

<i>Composante du processus d'établissement des rapports</i>	<i>Observations</i>	<i>Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC</i>
Coordination	<p>Une entité sous-régionale ayant soumis un rapport a dit ne pas être satisfaite des connaissances scientifiques et techniques dont elle devait rendre compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Parties ont jugé important de mettre en place un système d'information national pour l'établissement des rapports, qui garantisse la continuité du processus d'établissement des rapports. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le personnel expérimenté en questions de gestion durable des terres est peu nombreux. • Il a été difficile de mobiliser les institutions et les personnes dotées des connaissances voulues en questions de gestion durable des terres au cours de l'exercice d'établissement de rapports. <p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <p>Au total, 75 % de l'ensemble des Parties ayant soumis des rapports ont été satisfaites de la coordination avec les ministères compétents au cours de l'exercice d'établissement de rapports.</p> <p>Deux entités sous-régionales sur trois ont estimé que, à l'échelon sous-régional, la coordination avec les pays parties touchés concernés était satisfaisante. Deux d'entre elles toutefois ont indiqué que la collaboration avec les comités régionaux, lorsqu'ils étaient en place, n'était pas complètement instaurée. Les deux entités ont cependant indiqué que, au cours du processus d'élaboration des rapports, elles s'étaient mises en rapport et concertées avec leurs unités de coordination régionale respectives au titre de la Convention.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des Parties ont signalé tout particulièrement le manque de coordination entre les parties prenantes concernées et les institutions de financement. • La coopération étroite avec les communautés rurales a été jugée importante. 	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les Parties devraient envisager d'améliorer la coordination en interne, y compris avec les communautés locales, la société civile et les autres parties prenantes concernées, afin d'améliorer la collecte des données nécessaires pour respecter l'obligation d'établissement de rapports. 2. Les unités de coordination régionale devraient faciliter la compilation et le partage des enseignements acquis en matière de coordination et de participation à l'échelon national. <p>(Voir ci-après pour d'autres recommandations ayant trait aux processus sous-régionaux et régionaux.)</p>

- Il a été souligné que lorsque l'échange d'informations ne se faisait pas correctement entre les différents secteurs publics, il y avait risque d'omission de projets dans les rapports.
- Participation insuffisante.

Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports

- Il serait utile d'avoir connaissance des enseignements tirés de l'expérience d'autres pays de la région ou d'ailleurs en matière de coordination à l'échelon national.
- Les obligations d'autres institutions chargées de la mise en œuvre de la Convention n'ont pas été définies de façon formelle.
- Le territoire de certains pays étant très vaste, il n'a pas été possible d'assurer correctement la coordination voulue.

Participation et concertation

Observations figurant dans les rapports soumis

- Les contraintes en termes de délais ont posé des difficultés au cours du cycle d'établissement de rapports de 2012, et il n'a pas été possible d'associer toutes les parties prenantes et d'organiser une réunion au plan national.

Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports

Aucune nouvelle observation formulée.

Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session

1. Le CRIC devrait envisager d'accorder des délais supplémentaires pour l'établissement des rapports nationaux.
2. Les Parties devraient envisager d'affecter les ressources voulues des activités habilitantes du FEM à la coordination en interne, eu égard au partage des données en particulier.

Réunion de validation

Observations figurant dans les rapports soumis

57 % des pays ont recouru aux réunions de validation en tant qu'outil pour l'intégration des parties prenantes au processus d'établissement de rapports; 28 % des pays n'y ont pas recouru.

Deux rapports sous-régionaux sur trois ont été validés par les pays parties touchés de chaque sous-région concernée.

Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports

- En raison des contraintes liées aux délais, certaines Parties n'ont pu tenir la réunion de validation.

Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session

1. Les pays parties touchés devraient envisager de tenir des ateliers de validation nationale ou de mettre en œuvre des mécanismes analogues pour contribuer à la coordination au niveau national.
2. Les partenaires du développement et les institutions financières, dont en premier lieu le FEM, devraient envisager d'apporter un soutien financier afin de garantir la coordination nationale requise aux fins de l'établissement des rapports nationaux.

<i>Composante du processus d'établissement des rapports</i>	<i>Observations</i>	<i>Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC</i>
Processus sous-régionaux et régionaux	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <p>40 pays parties touchés ayant soumis des rapports (57 %) ont coopéré à l'élaboration des rapports sur les programmes d'action sous-régionaux ou régionaux, 19 (27 %) n'y ont pas coopéré.</p> <p>Aucune entité sous-régionale ayant soumis son rapport n'a coopéré avec les institutions chargées de l'élaboration du rapport sur le programme d'action régional. Toutefois, deux entités sous-régionales ont aidé les pays de leur sous-région respective pour l'élaboration de leur rapport national.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Parties ont fait observer que la coopération entre les centres de liaison nationaux et les institutions chargées de l'élaboration des rapports sur les programmes d'action sous-régionaux ou régionaux avait pâti d'un manque de temps, les efforts étant alors axés sur l'élaboration du rapport national. • Les Parties ont souhaité disposer de plus de capacités pour établir les rapports sur les programmes d'action sous-régionaux ou régionaux et aligner ces programmes sur la Stratégie. Le renforcement des capacités devrait essentiellement viser les partenaires des autres institutions afin que leur rôle dans le processus soit mieux compris. • Dans certains cas, les centres de liaison nationaux ne sont pas pleinement au fait des activités entreprises dans leur région ou sous-région respective. Les Parties ont également constaté un manque de coordination mutuelle. <p>Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports</p> <p>Aucune observation particulière formulée.</p>	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les Parties devraient envisager de renforcer leur coopération aux niveaux sous-régional et régional pour ce qui est de l'élaboration des rapports sur les programmes d'action sous-régionaux et régionaux, en se concertant entre elles ainsi qu'avec les entités sous-régionales et régionales. 2. Les partenaires du développement et les institutions financières, dont en premier lieu le FEM, devraient contribuer à l'élaboration des rapports aux plans sous-régional et régional pour les pays concernés, y compris en formant les parties prenantes en jeu. 3. Le CRIC devrait envisager d'accorder plus de temps pour l'établissement des rapports sous-régionaux et régionaux, en tenant compte du fait qu'un tel processus requiert une certaine coordination. 4. Les Parties devraient envisager d'associer les comités régionaux, lorsqu'ils existent, à l'élaboration des rapports sous-régionaux et régionaux, et solliciter l'aide de l'unité de coordination régionale selon que de besoin.
Portail PRAIS	<p>Observations figurant dans les rapports soumis</p> <p>Au total, 57 % des pays ont rencontré des difficultés techniques, sous une forme ou une autre.</p> <p>Parmi les pays parties touchés ayant rencontré des difficultés avec le portail du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS), la grande majorité (90 %) ont trouvé que la complexité du système posait problème. Plus de 82 % des pays se sont également heurtés à des difficultés liées à</p>	<p>Recommandations à l'intention du CRIC à sa onzième session</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le secrétariat devrait continuer de s'efforcer de rendre le portail PRAIS plus convivial, en tenant compte des observations formulées par les Parties. 2. Le secrétariat devrait améliorer la présentation des versions imprimables des rapports générées par le portail PRAIS, en y intégrant les renseignements communiqués lors des exercices

l'obtention des clefs d'accès et à la lenteur de l'accès Internet au portail PRAIS.

Près de la moitié des pays développés parties ont indiqué que les difficultés liées à l'obtention des clefs d'accès et la complexité du système étaient les difficultés majeures qu'ils avaient rencontrées. Le tiers des pays s'est heurté à la lenteur de l'accès Internet.

Seule une entité sous-régionale a rencontré des difficultés avec le portail PRAIS.

Le Mécanisme mondial a eu des difficultés à utiliser le portail PRAIS et a qualifié les trois sortes de problèmes décrits ci-dessus de très importants. En outre, le Mécanisme mondial a eu à gérer un problème de téléchargement lent et complexe des fichiers au format CSV («comma separated value» ou «valeurs séparées par des virgules»).

Le FEM a également rencontré des difficultés avec le système PRAIS (lenteur de l'accès Internet et complexité du système).

- Certaines Parties ont signalé des problèmes techniques liés à la convivialité du portail PRAIS et ont suggéré d'offrir la possibilité d'imprimer dans un format lisible et de mettre à disposition un récapitulatif des informations notifiées.
- Certaines informations communiquées dans le cadre du cycle d'établissement de rapports précédent, en 2010, pouvant être encore d'actualité (systèmes de gestion des connaissances existantes, ou projets/programmes/initiatives cités dans l'annexe financière type ou la fiche de suivi des projets et programmes, par exemple), il serait utile de pouvoir copier et/ou adapter les informations notifiées les années précédentes.
- Les alertes générées automatiquement au cours du processus de soumission du rapport n'ont pas été jugées d'une grande utilité.
- Nombre de Parties ont rencontré des difficultés au moment de télécharger les fichiers au format CSV et de sauvegarder l'information sur les indicateurs d'impact.
- Certaines Parties aimeraient encore disposer d'une formation sur l'établissement des rapports en ligne.

précédents ainsi qu'un récapitulatif.

3. Compte tenu des mouvements du personnel chargé de l'élaboration des rapports à l'échelle nationale, le secrétariat devrait veiller à ce qu'une formation permanente soit offerte aux échelons mondial et sous-régional.

4. Le secrétariat devrait simplifier autant que faire se peut les directives relatives à l'établissement des rapports.

5. Le secrétariat devrait veiller à ce que les modèles pour l'établissement des rapports, destinés aux pays qui sont à la fois des pays parties touchés et des pays développés parties soient pleinement cohérents.

6. Le secrétariat devrait mettre les modèles de présentation de rapport à disposition hors ligne pour les pays qui ont de grandes difficultés à se connecter à Internet.

7. Le secrétariat devrait améliorer la qualité de la traduction des outils pour la présentation des rapports.

Modèles et outils d'aide

- Les modèles proposés en ligne ne sont pas identiques à ceux proposés au format pdf.
- Les modèles destinés aux Parties qui sont à la fois des pays développés et des pays touchés devraient être personnalisés de façon à éviter les répétitions et à garantir qu'il est rendu compte en une même opération de l'aide financière fournie aux pays parties touchés et des ressources financières utilisées au plan national.
- Le FEM juge que le niveau de précision ne lui convient pas en tant que mécanisme financier.

Observations provenant de l'enquête auprès des pays n'établissant pas de rapports

- Les Parties devenues récemment membres de l'OCDE doivent encore clarifier avec le Ministre des affaires étrangères quelle est leur responsabilité au plan national en tant que pays partie touché et pays développé partie.
- D'autres possibilités de formation au plan régional seraient bienvenues, en particulier une fois le nouveau centre de liaison national nommé.
- Il serait bon d'améliorer la traduction, tout particulièrement en espagnol.
- Les modèles devraient être simplifiés.
- Il serait bon d'améliorer la compréhension des indicateurs.
- Il serait utile de mettre les modèles à disposition hors ligne.
- Le manuel n'est pas d'un maniement facile et appelle quelques améliorations.
- Les demandes adressées au service d'assistance n'ont pas obtenu de réponse en temps voulu.
- Au fur et à mesure que la date butoir pour la soumission des rapports approchait, le niveau de saturation du portail a augmenté au point d'entraîner des interruptions de service.
- Difficultés rencontrées pour adjoindre des cartes ou des fichiers.

VI. Conclusion et recommandations

12. Pour la deuxième partie du quatrième cycle d'établissement de rapports, nombre d'innovations techniques et méthodologiques ont été introduites dans les outils pour l'établissement des rapports, conformément aux décisions que la Conférence des Parties avait adoptées précédemment sur le processus itératif.

13. Pour la première fois, au cours de l'exercice d'établissement de rapports et d'examen 2012-2013, des Parties ont renseigné sur un ensemble d'indicateurs de résultats perfectionné, au moyen de modèles simplifiés de présentation de rapports et de méthodes et définitions améliorées. Les pays parties touchés ont eu la possibilité d'établir des rapports et, partant, de faire part de leurs observations sur l'ensemble d'indicateurs d'impact adopté à titre provisoire par la Conférence des Parties.

14. L'évaluation des indicateurs a été essentiellement menée par rapport aux critères e-SMART. En outre, les entités établissant des rapports ont fait part d'observations précises sur les indicateurs, l'annexe financière type et la fiche de suivi des projets et programmes et divers aspects du processus d'établissement de rapports. Ces retours d'information ont permis de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les Parties lorsqu'elles s'efforcent de s'acquitter de leurs obligations en matière d'établissement de rapports.

15. Les recommandations provisoires figurant dans le présent document sont issues de l'étude des renseignements et observations dont les Parties et les autres entités établissant des rapports ont fait part. Elles sont énoncées à l'intention des institutions et des organes subsidiaires de la Convention, ainsi que des pays parties touchés et des pays développés parties, des institutions financières et du FEM.

16. À la onzième session du CRIC, les Parties pourraient souhaiter:

a) Étudier les recommandations détaillées fournies pour chaque indicateur et/ou problème de notification s'y rapportant, telles qu'elles figurent sous la forme d'un tableau récapitulatif, dans la colonne intitulée «Recommandations pour suite à donner à la onzième session du CRIC», aux chapitres II, III, IV et V ci-dessus, en vue d'en extraire des éléments pour la rédaction de projets de décision, qui seraient examinés à la douzième session du CRIC;

b) Envisager de mettre en place les mécanismes permettant de transmettre, s'il y a lieu, les recommandations du CRIC au Groupe de travail intersessions sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie et au Bureau de la Conférence des Parties, pour examen.

Annexe I

[Anglais seulement]

Evaluation of difficulties experienced by reporting entities with impact indicators based on e-SMART criteria⁷

1. The average response rate of affected country Parties to the e-SMART questions for the metric “Poverty rate” (associated with the indicator “Proportion of population below the poverty line”) was 85 per cent. The conclusions can therefore be considered representative (table 1). The mean value is 3.2, suggesting moderate support for the overall effectiveness for this indicator. The achievability of the indicator is limited by difficulties in collecting data specific for affected and rural areas; this would require substantial investments as monitoring systems are not always in place. Due to the effects of other determinants of poverty and/or data gaps, changes in the value of this indicator cannot be directly attributed to DLDD and /or UNCCD implementation; therefore caution needs to be taken in the interpretation of the results.

Table 1

Metric “Land cover” associated with the indicator “Land cover status”

	Question asked ^a	Number of respondents (out of 71)	Percentage of total	Mean
<i>Economic</i>	<i>Q1</i>	56	78.9	3.0
<i>Specific</i>	<i>Q1</i>	57	80.3	3.4
	<i>Q2</i>	59	83.1	3.3
<i>Measurable</i>	<i>Q1</i>	59	83.1	3.7
	<i>Q2</i>	59	83.1	3.4
<i>Achievable</i>	<i>Q1</i>	61	85.9	2.8
	<i>Q2</i>	60	84.5	2.7
<i>Relevant</i>	<i>Q1</i>	62	87.3	3.1
	<i>Q2</i>	62	87.3	3.6
	<i>Q3</i>	59	83.1	3.6
<i>Time-bound</i>	<i>Q1</i>	57	80.3	3.1
	<i>Q2</i>	61	85.9	3.1
Overall average values:			83.6	3.2

^a Specific questions asked for each of the e-SMART criteria were as follows:

- Economic: Q1 - Is the indicator cost-effective? Is the cost of data collection affordable and worthwhile? (consider any required cost for personnel, capital but also, recurring costs)
- Specific: Q1 - Is the indicator based on well-understood and generally accepted conceptual models of the system to which it is applied so that changes in its value will have

⁷ The e-SMART assessment benefits from the inputs provided by the United Nations Environment Programme's World Conservation Monitoring Centre (UNEP-WCMC) in the framework of the GEF umbrella project “Support to GEF Eligible Parties for Alignment of National Action Programs and Reporting Process under UNCCD”.

clear meaning regarding the process of concern?; Q2 - Is the requested spatial scale (national vs. affected areas) of the indicator appropriate for its monitoring purposes?

- Measurable: Q1 - Are the definitions of the indicator and its constitutive elements clear and unambiguous?; Q2 - Are the proposed methodologies for the measurement of this indicator sufficiently clear to ensure reliable data?

- Achievable: Q1 - Are reliable data and monitoring systems available to assess trends and is data collection a relatively straightforward process?; Q2 - Is the frequency of data collection in line with the monitoring and reporting requirements of the UNCCD?

- Relevant: Q1 - Does the indicator provide information about changes in primary processes that are unambiguously related to DLDD and UNCCD implementation?; Q2 - Is the indicator relevant for DLDD national planning purposes, including monitoring of the national action programme (NAP)?; Q3 - Can policymakers easily understand the indicator?

- Time-bound: Q1 - Is the indicator sensitive enough to detect important changes but not so sensitive that signals are masked by natural variability?; Q2 - Can the indicator detect changes at the required temporal and spatial scales and are the up-scaling / cross-scaling rules clear?

2. The average response rate for the metric “Land cover” (related to the impact indicator “Land cover status”) was 75 per cent (table 2). The conclusions can therefore be considered representative. The mean value is 3.5, suggesting moderate to good support for the overall effectiveness of this indicator. Although monitoring systems for measuring this indicator largely exist, methodologies are not standardized across countries and ground verification remains essential. The latter, coupled with the need, in some cases, for trained personnel and/or external expertise, increases the financial costs for the application of this indicator. The indicator needs to be supplemented by additional information so that changes in its value can be correctly attributed to DLDD and in order to enable policymakers to understand the economic and social implications of land cover change over time.

Table 2
Metric “Land cover” associated with the indicator “Land cover status”

	Question asked	Number of respondents (out of 71)	Percentage of total	Mean
Economic	Q1	52	73.2	3.0
	Q2	53	74.6	3.8
Specific	Q1	53	74.6	3.6
	Q2	52	73.2	3.8
Measurable	Q1	51	71.8	3.5
	Q2	53	74.6	2.8
Achievable	Q1	53	74.6	2.6
	Q2	54	76.1	3.9
Relevant	Q1	55	77.5	4.1
	Q2	53	74.6	3.7
	Q3	50	70.4	3.4
Time-bound	Q1	52	73.2	3.4
	Q2			
Overall average values:			74.0	3.5

3. For the metric “Land productivity” (related to the impact indicator “Land cover status”) the average response rate of Parties was 58 per cent (table 3). The conclusions to be drawn from this indicator should therefore be viewed with some caution as they represent just over half of the Parties responding. The mean value is 3.2, suggesting moderate support for the overall effectiveness for this indicator. The methodology for the measurement of this indicator is considered rather complex. Furthermore the definition of the indicator and of its constitutive elements is not always clear. As factors other than DLDD might influence this indicator, caution needs to be taken when interpreting the results.

Table 3
Metric “Land productivity” associated with the indicator “Land cover status”

	Question asked	Number of respondents (out of 71)	Percentage of total	Mean
<i>Economic</i>	<i>Q1</i>	40	56.3	2.8
<i>Specific</i>	<i>Q1</i>	41	57.7	3.3
	<i>Q2</i>	41	57.7	3.3
<i>Measurable</i>	<i>Q1</i>	39	54.9	3.5
	<i>Q2</i>	40	56.3	3.3
<i>Achievable</i>	<i>Q1</i>	41	57.7	2.7
	<i>Q2</i>	40	56.3	2.6
<i>Relevant</i>	<i>Q1</i>	43	60.6	3.8
	<i>Q2</i>	42	59.2	3.7
	<i>Q3</i>	41	57.7	3.2
<i>Time-bound</i>	<i>Q1</i>	37	52.1	3.0
	<i>Q2</i>	40	56.3	3.2
Overall average values:			57.6	3.2

Table 4
Number of affected country Parties that experienced difficulties with reporting on impact indicators under strategic objective 4

	<i>Economic</i>	<i>Specific</i>	<i>Measurable</i>	<i>Achievable</i>	<i>Relevant</i>	<i>Time-bound</i>	<i>ACP</i>
<i>SO4-3</i>	5	11	10	6	7	7	22
<i>SO4-4</i>	5	7	4	5	4	5	17
<i>SO4-6</i>	3	11	8	9	6	8	22
<i>SO4-7</i>	4	7	7	11	8	4	19
Particular aspect of indicators (total)	17	36	29	31	25	24	---

Table 5
Number of developed country Parties that experienced difficulties with reporting on impact indicators under strategic objective 4

	<i>Economic</i>	<i>Specific</i>	<i>Measurable</i>	<i>Achievable</i>	<i>Relevant</i>	<i>Time-bound</i>	<i>DCP</i>
<i>SO4-2</i>	1	3	1	0	0	0	3
<i>SO4-4</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>SO4-6</i>	0	1	0	1	1	0	2
<i>SO4-7</i>	1	1	1	1	1	2	2
<i>Particular aspect of indicators (total)</i>	2	5	2	2	2	2	---

Table 6
Number of subregional entities that experienced difficulties with reporting on impact indicators under strategic objective 4

	<i>Economic</i>	<i>Specific</i>	<i>Measurable</i>	<i>Achievable</i>	<i>Relevant</i>	<i>Time-bound</i>	<i>TSRAP</i>
<i>SO4-3</i>	1	0	0	1	0	0	2
<i>SO4-6</i>	0	1	0	1	0	0	2
<i>SO4-7</i>	0	0	0	0	0	1	1
<i>Particular aspect of indicators (total)</i>	1	1	0	2	0	1	---

Table 7
Number of non-reporting entities⁸ that experienced difficulties with reporting on impact indicators

	<i>Economic</i>	<i>Specific</i>	<i>Measurable</i>	<i>Achievable</i>	<i>Relevant</i>	<i>Time-bound</i>	<i>ACP</i>
<i>S-(1/2/3)-III</i>	4	2	7	3	1	2	10
<i>S-5-IX</i>	5	3	5	2	2	2	9
<i>SO4-3</i>	4	3	6	5	3	3	13
<i>SO4-4</i>	4	3	6	3	2	1	10
<i>SO4-6</i>	5	7	3	3	1	3	11+1 SRAP
<i>SO4-7</i>	4	4	2	1	2	3	8
<i>Particular aspect of indicators (total)</i>	26	22	29	17	11	14	---

⁸ None of the developed country Parties nor any of the regional action programme entities evaluated impact indicators based on the e-SMART criteria.

Annexe II

[Anglais seulement]

Evaluation of difficulties experienced by reporting entities with performance indicators based on e-SMART criteria

Table 1
Number of affected country Parties that experienced difficulties with reporting on performance indicators

	<i>Economic</i>	<i>Specific</i>	<i>Measurable</i>	<i>Achievable</i>	<i>Relevant</i>	<i>Time-bound</i>	<i>ACP</i>
<i>CONS-O-1</i>	18	10	30	20	11	11	40
<i>CONS-O-3</i>	15	14	18	19	14	6	36
<i>CONS-O-4</i>	14	17	19	18	10	9	37
<i>CONS-O-5</i>	9	9	8	7	6	10	24
<i>CONS-O-7</i>	11	13	15	14	8	13	30
<i>CONS-O-8</i>	8	11	10	13	6	9	27
<i>CONS-O-9</i>	6	13	13	7	5	7	23
<i>CONS-O-10</i>	9	15	12	8	5	11	28
<i>CONS-O-11</i>	8	13	17	7	6	5	25
<i>CONS-O-13</i>	9	10	13	10	11	4	27
<i>CONS-O-14</i>	11	9	8	12	9	5	26
<i>CONS-O-16</i>	11	6	10	10	8	5	30
<i>CONS-O-17</i>	12	13	12	9	11	11	30
<i>CONS-O-18</i>	10	13	12	11	9	8	30
<i>Affected country Parties</i>	30	33	37	35	26	26	---

Figure 1
Evaluation of difficulties experienced by affected country Parties with performance indicators based on e-SMART criteria

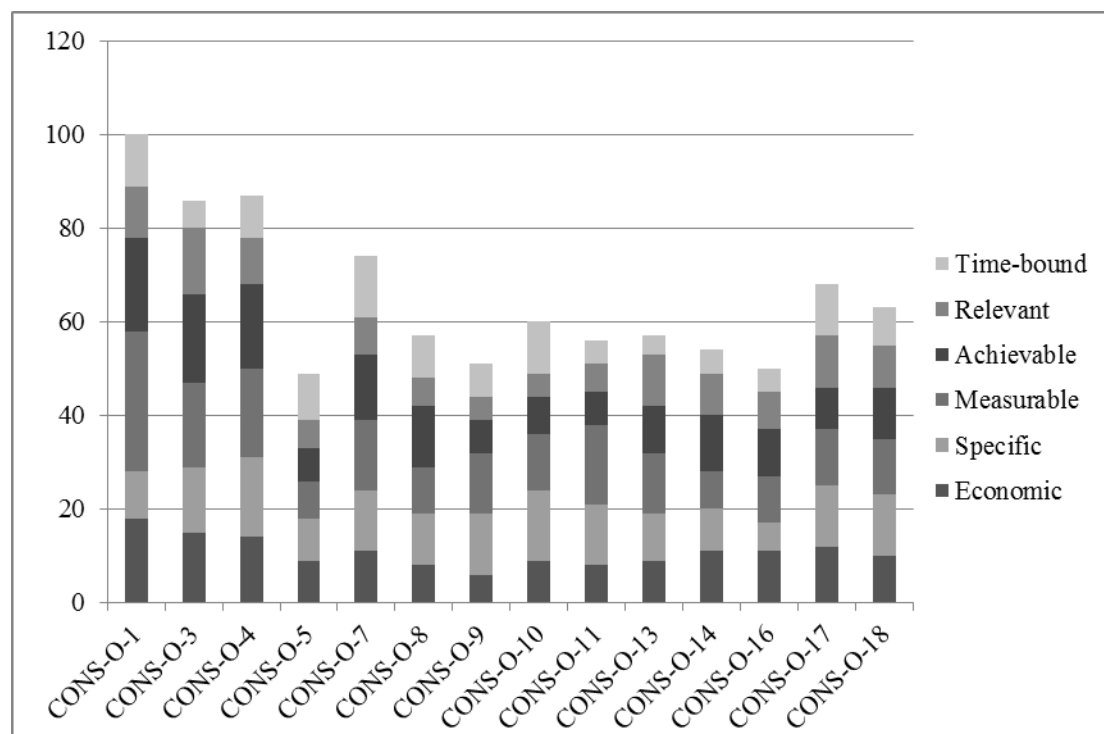


Table 2
Number of developed country Parties that experienced difficulties with reporting on performance indicators

	<i>Economic</i>	<i>Specific</i>	<i>Measurable</i>	<i>Achievable</i>	<i>Relevant</i>	<i>Time-bound</i>	<i>DCP</i>
<i>CONS-O-1</i>	2	2	4	3	2	2	5
<i>CONS-O-3</i>	2	2	2	1	1	1	4
<i>CONS-O-4</i>	3	1	4	1	1	2	5
<i>CONS-O-6</i>	1	1	1	0	1	0	3
<i>CONS-O-7</i>	1	2	0	1	0	0	3
<i>CONS-O-8</i>	1	1	0	0	0	0	2
<i>CONS-O-11</i>	0	0	1	1	0	0	2
<i>CONS-O-13</i>	1	2	2	0	1	0	3
<i>CONS-O-14</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>CONS-O-15</i>	1	1	1	1	0	0	2
Developed country Parties	3	3	4	4	3	2	---

Figure 2

Evaluation of difficulties experienced by developed country Parties with performance indicators based on e-SMART criteria

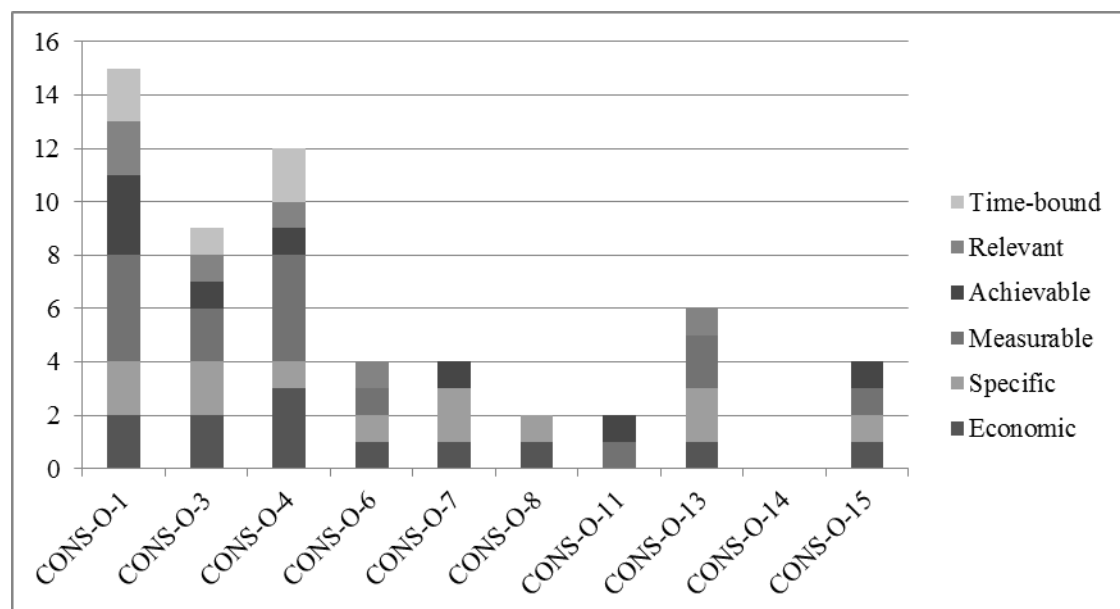


Table 3

Number of subregional entities that experienced difficulties with reporting on performance indicators

	<i>Economic</i>	<i>Specific</i>	<i>Measurable</i>	<i>Achievable</i>	<i>Relevant</i>	<i>Time-bound</i>	<i>SRAP total</i>
<i>CONS-O-1</i>	1	0	0	1	0	1	1
<i>CONS-O-3</i>	0	0	0	0	0	1	1
<i>CONS-O-4</i>	1	0	0	0	1	0	2
<i>CONS-O-5</i>	0	0	0	0	1	1	2
<i>CONS-O-7</i>	0	0	0	1	1	0	1
<i>CONS-O-8</i>	1	0	0	1	0	1	1
<i>CONS-O-10</i>	0	0	1	0	0	0	1
<i>CONS-O-11</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>CONS-O-13</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>CONS-O-14</i>	0	0	1	1	0	0	1
<i>CONS-O-16</i>	0	0	1	0	0	0	1
<i>CONS-O-17</i>	0	0	1	0	0	0	1
<i>CONS-O-18</i>	0	0	1	0	0	0	1
SRAP	1	0	1	2	1	2	---

Figure 3
Evaluation of difficulties experienced by subregional entities with performance indicators based on e-SMART criteria

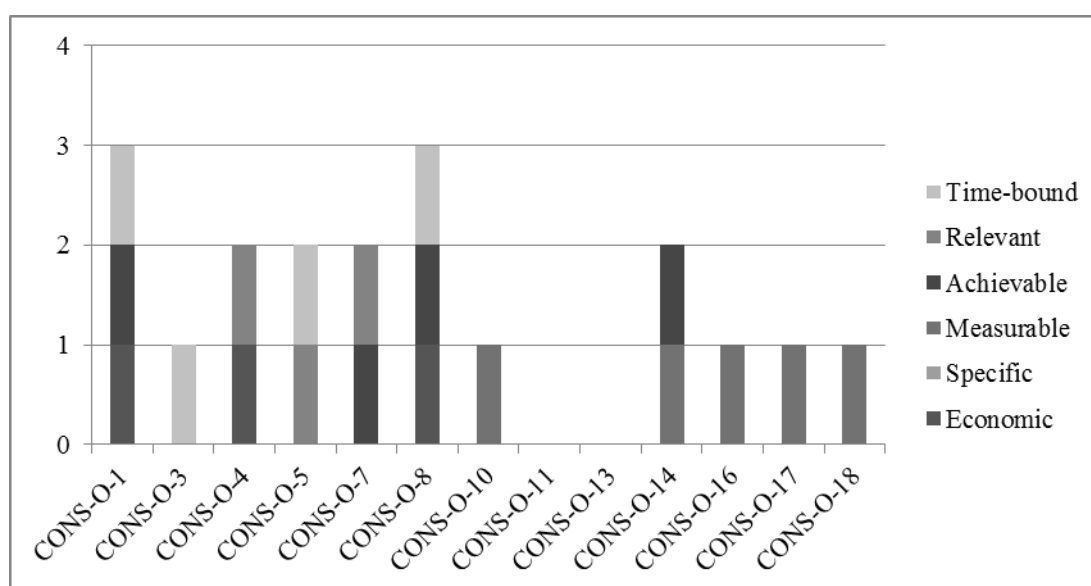


Table 4
Number of non-reporting country Parties⁹ that experienced difficulties with reporting on performance indicators

	<i>Economic</i>	<i>Specific</i>	<i>Measurable</i>	<i>Achievable</i>	<i>Relevant</i>	<i>Time-bound</i>	<i>ACP</i>
<i>CONS-O-1</i>	7	5	12	3	5	4	17
<i>CONS-O-3</i>	4	6	4	3	3	5	12
<i>CONS-O-4</i>	7	5	4	6	4	3	14
<i>CONS-O-5</i>	8	2	1	3	2	3	10
<i>CONS-O-7</i>	4	6	3	3	2	4	12
<i>CONS-O-8</i>	8	7	3	6	3	6	15
<i>CONS-O-9</i>	6	6	6	4	3	5	13
<i>CONS-O-10</i>	10	6	5	4	4	2	13
<i>CONS-O-11</i>	10	7	6	5	4	4	15
<i>CONS-O-13</i>	6	3	4	2	3	5	10
<i>CONS-O-14</i>	8	7	2	1	4	7	14
<i>CONS-O-16</i>	8	5	4	3	2	2	12
<i>CONS-O-17</i>	7	4	5	3	3	3	10
<i>CONS-O-18</i>	10	5	5	6	3	3	15
Particular aspect of indicators (total)	103	74	64	52	45	56	---

⁹ None of the developed country Parties or subregional or regional action programme entities evaluated performance indicators based on e-SMART criteria.

Figure 4
Evaluation of difficulties experienced by non-reporting entities with performance indicators based on e-SMART criteria

